

RELEVÉ DE DÉCISIONS
CA plénier du 27 Juin 2011 à 9h00
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance

Représentants MCF :

- **Présents : P. Capolsini, N. Schmitt, J. Munoz, JM Chapuis, B. Poirine**
- **Absents : S. Richaud (proc. JM Goursaud)**

Représentants PR :

- **Présents : L. Peltzer, M. Debene, P. Ortega, JM Goursaud, E. Conte, P. Bianchini**
- **Absents :**

Invitations : L. Echalié, DGS Adjoint, C. Valora, Contrôleur de gestion

Pot de départ demain à 13h00 pour le départ en retraite de Bernard Herse. Remerciements de la Présidente.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 31 mars 2011.

Monsieur le Vice-recteur sur ses propos en page 9, modification demandée.

B. Poirine (page 22) il ne « récuise » pas le fait de laisser une clef dans le boîtier de la climatisation, il précise que la clim est allumée ou éteinte en utilisant le bouton Marche/Arrêt et non la clef.

Approuvé (avec les modifications demandées) : 3 abstentions.

POINT 2 : Information(s) :

- 2.1 Election du président de l'université.

Notre nouveau Président est Eric Conte jusqu'en Mai 2013.

E. Conte : Nous connaissons tous les difficultés de ce changement de direction. Il ne faut pas oublier tout le travail que vous avez fait Mme la Présidente. J'espère pouvoir mener à bien les travaux difficiles qui nous attendent (Plan et RCE en particulier). Le débat doit avoir lieu mais il doit rester digne et correct en toutes circonstances. Je compte sur tout le monde pour m'aider à réussir ce difficile challenge.

Compte tenu de l'absence de Marie Paitel et du DGS, L. Echalié est en ce moment en charge d'énormément de dossiers. L. Peltzer demande donc si un enseignant-chercheur peut se charger de la rédaction du PV de la séance. P. Capolsini accepte de faire son PV habituel qu'il « enrichira » grâce aux enregistrements audio de la séance.

- 2.2 Passage des universités aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE).

Présentation de L. Echalié.

- C'est la plus grosse réforme universitaire de ces 30 dernières années
- Nous sommes dans le contexte général de la révision des services publics, en clair : « faire mieux avec moins »
- Nous avons de grosses difficultés à surmonter pour ce passage. L'agence de mutualisation a parlé de « changement de culture ».

- 1) Le contexte = la loi LRU : insertion professionnelle, ressources humaines (Comité Technique Paritaire d'Etablissement), comités de sélection, obligations de service des enseignants, nouveaux dispositifs de primes et d'intéressement (souvent liés aux contrats de recherche ou au transfert de technologie)
- 2) Les RCE : qu'est-ce ? que changent-elles ?

- Date du passage : toutes les universités doivent passer au 1/01/12 sauf UNC, UPF et Antilles-Guyane qui passeront au plus tard au 1/01/13. Le CA décidera de la date.
- Coté budget : un budget global reflétant TOUTE l'activité de l'établissement → plus de souplesse mais plus de contraintes en particulier sur les masses salariales. Transfert à l'établissement du « titre 2 » (personnels titulaires de l'Etat). Pour rappel le budget 2010 s'élevait à 1,3 Milliards de Fcp. Avec la masse salariale, ce budget dépassera les 3 Milliards. La part salariale passera donc de 30% (nos seuls contrats sur ressources propres et heures complémentaires) à plus de 70% du budget. Pilotage précis du budget, comptabilité analytique, arbitrages financiers en toute connaissance de cause. Certification annuelle extérieure des comptes qui doivent être sincères et consolidés (coût sans doute proche de 100 000 Euros soit 12 MFcp pour cette seule certification). Dialogue de gestion entre Présidence et composantes (UFRs dans les universités métropolitaines). Nous devons réfléchir à un moyen de responsabiliser financièrement les départements et l'école interne. Nous devons établir un projet annuel de performance avec des objectifs chiffrés et bien entendu un rapport annuel sur la réalisation de ces objectifs.
- Le statut des fonctionnaires ne change pas mais possibilité de recruter des personnels contractuels sous contrat y compris pour l'enseignement. Pleine gestion des personnels contractuels (primes, avancements, utilisation de la masse salariale non utilisée pour toute autre action de notre choix). En amont de tout recrutement, il faudra être certain d'avoir les moyens de soutenir le poste sur la durée
- Il existe des mesures exogènes à l'établissement (par exemple la revalorisation du point d'indice de la fonction publique) ou le capital décès (un an de salaire versé au conjoint(e)) qui est actuellement versé par l'Etat mais sera à l'avenir versé par les établissements. Au moment de la négociation, il nous faut « saturer » nos postes afin d'avoir un maximum de postes utilisées et aux meilleurs indices possibles afin d'obtenir une masse salariale aussi élevée que possible.
- Prise en charge de la paye de tous les agents → nouvelles technicités requises. En théorie, nous devrions passer une convention avec la TG pour une « paye à façon » mais la TG de PF n'est pas en mesure de faire cela. Attention certaines universités se sont retrouvées en grosse difficulté financières. Tout est possible au niveau des rémunérations : augmentation des salaires, des primes, des intéressements, ...
- Autre difficulté : notre dotation est calculée par le système SYMPA sur des critères tels que les taux de réussite ou le nombre de publications. Ce système n'est pas du tout favorable à des organismes de petite taille

| Préparation au passage au RCE :

- Rapport de l'IGAENR : nous sommes globalement prêts mais il nous manque des outils. Il est par exemple impossible d'utiliser les logiciels de paye des universités métropolitaines → avec l'appui du Vice-rectorat, nous sommes en train d'étudier la possibilité d'utiliser le logiciel actuel de paye FENUA mais de gros efforts sont nécessaires au niveau de la DRH et de la CRI, en particulier
- Les données de paye doivent très rapidement nous être transmises afin de pouvoir mener de nombreux essais
- Mise en place de dispositifs internes de contrôle de gestion adaptés aux indices retenus par le Ministère
- Définir la méthodologie à mettre à place pour ce passage à tous les niveaux (DRH, CRI, Contrôle de gestion, ...)

- Un comité de mise en place des RCE ? des groupes thématiques en binôme (avec un enseignant-chercheur et un administratif) ? Profiter de l'expérience de la NC qui a commencé ce travail
- Les bénéficiaires de l'autonomie sont aléatoires pour les petites universités, un collectif des petites universités est en train de se mettre en place en métropole afin de réclamer un traitement différent en fonction de la taille des établissements

Question de Nelly : Saturer les emplois par des titulaires ou des contractuels ? Pouvons nous utiliser les données de PACES pour nos taux de réussite ? Cela ferait augmenter nos taux de réussite.

L. Echalié : de préférence des titulaires sur les postes

C. Valora : les enquêtes CISE ne permettent que peu de latitude pour faire apparaître de la réussite en PACES

M. Debene : félicitations à Ludovic pour cet exposé clair sur des problèmes très complexes. Il faudra un fort portage politique et pas seulement par le Président. Les mots de transparence, gouvernance, performance, ... doivent être mis en avant. Ce ne sont pas que des problèmes de techniciens ou de logiciels.

P. Ortega : les droits d'inscription sont-ils toujours décidés par le Ministère ?

L. Echalié : Oui, pour le moment le mécanisme ne change pas. L'institut de prospective « Montaigne » pose la question d'une forte augmentation des droits (voir le récent exemple Anglias). L'augmentation forte des droits (qui sont en ce moment tout à fait ridicules) pourrait permettre de financer des bourses pour les étudiants les plus démunis et ne serait donc pas aussi pénalisant que cela pour les étudiants modestes. L'implication des collectivités locales dans le financement des universités est aussi un enjeu primordial.

JM Chappuis : Il faut pouvoir « imbriquer » le potentiel des individus avec les besoins de l'établissement. Il nous faut un état des lieux des emplois actuels par section CNU. Coté recherche, il faudrait demander aux EC une véritable mise à jour de leurs activités de recherche en particulier en terme de publications. Des outils de gestion des ressources humaines y compris pour les EC sont nécessaires.

P. Bianchini : il existe déjà un bilan annuel des laboratoires de recherche. Il faudrait affecter, comme l'a suggéré Eric Jeudi dernier, des moyens à toutes les équipes afin d'inciter les « non publiant » à redevenir « publiant ».

Vice-recteur : les aspects techniques sont très importants. Les RCE = passage réel dans la LOLF (nouveau mode de gestion des finances publiques). D'une manière ou d'une autre, vous serez coincés par la masse salariale. Attention à « saturer » les postes, il y a des pièges à éviter. Notre logiciel actuel de paye est un « produit maison » car nous n'avons pas une TG qui supporte les outils nouveaux. Il me semble impossible que vous soyez prêts au 1/01/12, il faut tabler sur 2013. La transmission des informations à la TG reste un gros problème dès qu'il y a des heures supplémentaires, ou des situations particulières. Il faut des moyens importants pour passer ce verrou technique de la paye. En métropole les ressources des collectivités sont très importantes or ici l'unique ressource locale (le Pays) n'est quasiment pas impliqué dans l'Université.

P. Mery : en métropole pour la recherche l'essentiel des crédits vient des organismes externes (Europe, ANR) or en PF le nombre de projets ANR est très réduit, cela doit changer.

A. Jean : les diplômes restent-ils nationaux ?

Oui, aucune inquiétude là dessus.

B. Poirine : Je suis satisfait de constater que l'on insiste sur un meilleur dialogue et une plus grande transparence. J'ai déjà demandé deux fois l'accès aux comptes détaillés. Sachant que le nouveau président a pris des engagements en ce sens dans sa profession de foi. Je demande une fois de plus que les membres du CA puissent avoir accès aux documents comptables des 5 dernières années et en particulier à tout ce qui concerne l'intégration de l'IUFM.

E. Conte : lors du précédent CA, il a été annoncé que les pièces étaient à disposition au niveau de l'agence comptable. Je ne vois donc aucune difficulté à rendre ces pièces accessibles mais attention à l'utilisation qu'il pourrait en être fait en particulier dans le contexte des procédures en cours. On peut faire une petite commission pour tirer une fois pour toute un trait sur ce qui s'est passé dans le passé et que nous puissions nous tourner vers l'avenir.

B. Poirine : Comment a été mise en place la commission budgétaire ? La composition de cette commission va-t-elle évoluer ?

E. Conte : nous en reparlerons, je ne suis pas du tout hostile à l'idée éventuelle d'un pré-CA avant la discussion du budget en CA.

L. Echalié : la composition de la commission est inscrite dans les statuts. Les personnes sont désignées par le Président.

Etudiant : ne pouvons nous utiliser nos étudiants par exemple pour fournir du conseil à des extérieurs ?

L. Echalié : le campus ne peut être un lieu commercial, ce type d'activités ne peut être que bénévole de la part des étudiants. Vous pouvez nous faire des propositions en ce sens si vous le souhaitez.

➤ 2.3 Projet de Carrefour de l'emploi public.

C'est l'équivalent du forum « étudiant-entreprises » mais pour l'emploi public. Le secteur public (Etat, aviation civile, communes, ...) a toujours voulu intégrer notre forum « étudiant-entreprises », nous répondons donc maintenant à cette demande en proposant ce nouveau rendez-vous spécialisé pour le public.

Présentation par L. Echalié : Partenariat avec le Haut commissariat et le Syndicat des communes. Pour le moment, le Ministère de la fonction publique ne souhaite pas participer au motif qu'il n'y aura aucune création de poste dans les prochaines années (mais pourrait finalement se décider à participer après intervention de la Présidente)

POINT 3 : Personnels :

➤ 3.1 Demandes de protection juridique.

3 demandes : JL Tristani, B. Herse et G. Bourgeois.

M. Debene : A priori, la loi dispose qu'un fonctionnaire attaqué dans l'exercice de ses fonctions peut demander la protection juridique (souvent les honoraires d'avocat mais aussi d'autres moyens comme des communiqués de presse ou autre). La protection juridique risque d'amener des coûts ➔ la saisine du CA.

Certains d'entre nous sont gênés car nous sommes membres de la commission de discipline qui a été saisie d'une affaire concernant, entre autres, Monsieur Bourgeois, ce qui nous place dans une situation délicate. Si nous refusons la protection aux gens attaqués et l'accordions à des gens qui ne le sont pas, notre décision pourrait être attaquée au Tribunal Administratif.

P. Ortega : l'affaire sera jugée par les tribunaux sur le fond. L'aide devrait dépendre de l'issue de la procédure judiciaire. L'aide alors pourrait être « rétroactive » (remboursement des frais) car sinon nous prenons partie sur le fond.

P. Bianchini : une fois la chose jugée, il est trop tard pour accorder cette aide.

M. Debene : ce sont des questions qui sont liées au service. Les recteurs sont souvent confrontés à cela. Il faut établir qu'il y a un véritable lien avec le service. Les faits rapportés par B. Herse ou JL Tristani sont sans conteste liés au service.

Monsieur le Vice-recteur : dossier JLTristani pièce N°2 page 2 : Monsieur le vice-recteur souhaite préciser qu'il a été choqué par les propos tenus en séance du CA et non par des courriels. C'est le sens de ma remarque sur le PV de la séance précédente. Les recteurs sont effectivement souvent confrontés à ce type de demande Généralement, cette protection est accordée lorsque la mise en cause est externe à l'établissement (par exemple un professeur mis en cause par des parents d'élèves). Par contre, lors d'attaques internes (par exemple entre professeurs), la protection est moins souvent accordée sauf si il y a dépôt de plainte (ce qui est le cas ici).

JM Goursaud : l'honneur des personnes doit être protégé.

P. Ortega : une tentative interne de résolution du problème a-t-elle eu lieu ?

Aucune réponse.

B.Poirine : la présidente n'a pas joué son rôle de médiation et les choses se sont envenimées. Je vais sans doute demander la protection de M Bourgeois car des propos injurieux à son encontre ont été tenus dans ce même CA.

Les étudiants regrettent que les choses en soient arrivées à ce point.

JM Goursaud : j'ai moi-même déposé plainte contre M. Bourgeois même si je n'ai pas demandé de protection juridique car j'ai estimé que les bornes avaient été dépassées.

Vice-recteur : relecture d'un passage du dernier PV dans lequel M. Debene regrette que des démarches de conciliation n'aient pas été entreprises, il partage ce point de vue.

M. Debene : Malheureusement, nous n'en sommes plus là, la protection juridique a été demandée et nous devons répondre.

S'agissant de personnes, il est demandé un vote à bulletin secret.

- Dossier JL Tristani : 14 Oui, 7 Non, protection accordée
- Dossier B. Herse : 12 Oui, 5 Non, 4 Abs, protection accordée
- Dossier G. Bourgeois : 4 Oui, 16 Non, 1 Abs, protection refusée

➤ 3.2 Emploi IUFM.

Présentation B. Herse :

- Un emploi de cat. B (secrétariat d'administration) passe de l'IUFM à l'UPF du fait du nouveau déploiement des activités administratives entre UPF et IUFM
- Emploi « en réadaptation » mis à dispo de l'IUFM par le Pays. Cette mise à disposition ne sera pas renouvelée par le Pays. Il est donc demandé à l'UPF de remplacer cet emploi de cat. C (secrétariat pédagogique) qui est considéré comme crucial pour le bon fonctionnement de l'IUFM.

Adopté : **unanimité.**

➤ 3.3 Nouvelle Bonification Indiciaire 2011/2012.

Présenté par L. Echalié.

Enveloppe donnée par le Ministère avec des fléchages. Globale reconduction de l'an dernier. Les seules modifications concernent les fonctions considérées comme stratégiques dans le cadre de la LRU et du prochain passage au RCE :

- Le directeur des finances de l'an dernier devient agent comptable ce qui libère une bonification de 20 points attribuée au responsable administratif de l'IUFM
- Passage de 20 à 25 points pour le directeur de la CRI et le contrôleur de gestion
- Passage de 25 à 20 points pour le directeur de la scolarité

Adopté : **unanimité.**

POINT 4 : Questions financières et comptables :

➤ 4.1 DBM n° 2/2011 de l'université.

Présentation B. Goulet.

- Prise en compte des admissions en non valeur (voir ci-dessous). Recettes nouvelles suite à conventions signées avec CNES et organisme américain pour le fonctionnement de la station laser.
- Recettes : Etat : 65%, ressources propres 17%, autres 18% pour un total de 1,175 milliards Fcp
- Quelques ajustements liés aux Masters (regroupement des parcours admissible et non admissible),
- Le déménagement des bâtts B et C a été surévalué → réajustement
- Prélèvement sur fonds de réserve pour acquisition de matériels de laboratoire (Biologie)
- Capacité d'autofinancement après DBM : 109 MFcp
- Fonds de roulement après DBM (dettes déduites) : 597 Mfcp, très large

E. Conte : les achats sur fonds de roulement (concernant la Biologie) ont été décidés par quelle instance ?

B. Goulet : c'est le CA de ce jour qui décide. Le remplacement de ces matériels est lié à la dotation aux amortissements pour le remplacement de matériels hors service. C'est la commission budgétaire qui devrait décider de ces renouvellements.

B. Goulet : les durées d'amortissement sont votées par le CA et sont différentes en fonction des matériels (ordinateurs, ...). Un matériel ayant dépassé sa durée d'amortissement n'est pas obligatoirement sortie d'inventaire.

Adopté : **unanimité.**

➤ 4.2 Sorties d'inventaire.

Une balance de précision et une centrifugeuse.

Adopté : **unanimité.**

➤ 4.3 Admissions en non valeur :

- 4.3.1. Détournement de fonds par un ancien agent comptable de l'UPF.

Les 42 millions détournés par ancien agent comptable devaient être répartis entre UPF et UNC mais la convention de partage est devenue caduque suite à l'intervention de l'UNC qui s'appuie sur un courrier du ministère de 2002 qui a inscrit TOUTE la dette pour l'UPF → nouvel échéancier pour l'admission en non valeur

E. Conte : Ce retournement s'explique-t-il ?

Non, c'est l'UNC qui a soulevé cette question, nous n'avons à peu près aucun recours possible.

Adopté : **unanimité.**

- 4.3.2. Ouvrages empruntés et non restitués au service commun de la documentation.

45 719 Fcp (sur comptes de la BU) d'ouvrages non restitués depuis très longtemps. Nous sommes obligés de payer des frais d'huissier pour récupérer ces sommes modiques.

Adopté : **unanimité.**

- 4.3.3. Marché avec l'entreprise Multipose.

2,418 MFcp de pénalités de retard sur un chantier de 2006. Nous avons effectué une saisine bancaire qui a été contestée car la société est en redressement judiciaire. Malheureusement, les délais pour agir sont forclos.

Adopté : **unanimité.**

POINT 5 : Emplois étudiants :

➤ **Charte de l'emploi étudiant.**

- Nouvelle charte pour embauche d'étudiants rendue obligatoire par le Ministère
- Projet soumis aux étudiants et aux directeurs des départements
- Tous les emplois proposés feront l'objet d'une diffusion sur le site de l'université
- Critères de recrutement : académiques et sociaux
- Nous avons déjà des étudiants sur la chaîne d'inscription ou à la BU
- Niveau de rémunération : minimum salarial métropolitain + supplément familial + indemnité de résidence, le tout majoré par le coefficient de 1,84 soit 1 725 Fcp de l'heure.

P. Capolsini : est-ce net ou brut ? Cela me semble surpayé car c'est deux fois le SMIG en Polynésie française. Nous donnons ainsi une fausse échelle de valeur à nos étudiants. Des personnels administratifs recrutés en CDD ne sont pas indexés de la sorte et touchent moins que cela alors qu'ils sont titulaires d'un diplôme du supérieur ce qui n'est pas le cas de nos étudiants.

L. Echalié : Rémunération brute. Les contrats sont de 30h par mois maximum. C'est la reprise d'une délibération de 2004. La référence à la majoration pourrait-être retirée.

B. Poirine : une baisse de la rémunération pourrait permettre d'embaucher plus d'étudiants avec le même budget.

Quel est l'avis des représentants étudiants ?

30h mensuel cela fait environ 50 000 Fcp qui sont donnés en priorité à des étudiants boursiers ce qui leur fait un plus non négligeable.

C. Valora : nous sommes en plein dans les problématiques que nous aurons à gérer lors du passage au RCE. Nous devons nous demander si payer 1 700 Fcp de l'heure est en adéquation avec le travail fournis.

Nous ne votons que la charte, pour le moment la rémunération reste inchangée mais sera de nouveau discutée dans un prochain CA.

Adopté : **unanimité.**

POINT 6 : Scolarité : Année universitaire 2011/2012 :

- 6.1 Règlement général des études en formation initiale pour le niveau Licence.

Présentation JM Goursaud.

- Mise en place expérimentale du Contrôle Continu Intégral (CCI) pour le L1 dans le RGE (Article 4 du RGE).
- L'expérience d'autres universités est très positive sur ce point
- Toutes les UE du semestre seront en CCI
- Chaque UE de plus de 20h doit comporter au moins deux contrôles dont un au moins qui doit être commun à tous les étudiants, anonymat non obligatoire
- Très peu de modifications dans le reste du RGE, le CCI est le point crucial de ce changement
- Craintes : surcharge de travail de l'enseignant (sujets, surveillances, corrections), diminution des heures de cours car CCI peut être pris sur horaires de cours
- Si non mis en place cette année, il nous faudra le faire l'an prochain. Ce CCI serait une première réponse à l'AERES en ce qui concerne nos mauvais taux de réussite
- La réflexion a eu lieu dans les départements et à la CEVE

B. Poirine : je suis favorable au CC en particulier pour les étudiants en difficulté. En DEG cela va poser de nombreux problèmes compte tenu de nos effectifs. Il faut au minimum, des moyens pour surveiller les épreuves.

M. Debene : je suis aussi favorable au CC. Toutefois, pour certaines matières, l'expérience prouve que les matières à TD « plombent » souvent les résultats des étudiants. Les collègues ayant des cours sans TD voient mal comment ils vont pouvoir assurer ce CC.

P. Ortega : Le département Sciences est globalement favorable, nous avons travaillé sur les modalités. Attention à ne pas mettre de règles trop strictes. Imposer par exemple 2 contrôles pour 20h de cours, c'est trop. Le calendrier devrait être allongé. La disponibilité des salles est un autre problème tout comme la présence en cours des étudiants ayant un CC (par exemple absence aux cours du matin au motif qu'ils ont un CC l'après-midi).

E. Conte : dans la mesure où les TD sont obligatoires mais pas les cours, l'idée de ce CCI était de les obliger à être présents aux cours. Les informer 8 jours à l'avance fera que certains étudiants ne viendront qu'aux CC et pas plus en cours. Il faut améliorer nos étudiants et pas seulement nos statistiques !

J. Munoz : Rendre les CM obligatoires, est-ce possible ? Nous pratiquons le CCI depuis très longtemps en LEA. Pourrons-nous ajouter des heures sur les plannings pour assurer les CC ? La semaine de révision ne devient plus indispensable dans le cas d'un CCI.

JM Goursaud : Nous pourrions utiliser les semaines de révision pour l'enseignement ou les derniers CC. De plus grosses universités arrivent à mettre cela en place, pourquoi ne pourrions nous pas le faire ?

Les étudiants : nous pouvons essayer de faire passer le message que les cours sont très importants même si ils ne sont pas obligatoires.

P.Ortega : pouvons nous réviser le calendrier pour utiliser les semaines de révision ?

La présidente remercie JM Goursaud pour le temps et l'énergie passés sur cette question. Peut-être n'aurons nous pas de résultats la première année mais c'est une première expérience pour le prochain contrat.

E. Conte : c'est l'intérêt des étudiants mais il y a tout de même de vraies questions d'organisation. Ne pourrions dire que certaines filières le mettent en œuvre mais en laissant le choix aux collègues ?

JM Goursaud : Cela fera un système à 2 vitesses qui ne montre pas l'envie de l'UPF de changer ses modes de fonctionnement.

F. Cadousteau : En Sciences cela marche déjà très bien. Le DEG est le plus concerné pour améliorer la réussite mais c'est là que cela pose le plus de problèmes à cause des effectifs. Chaque département devrait mettre en place ce CCI au mieux de ce qu'il peut faire.

B. Poirine : Imposer un examen commun à tous pose de grosses difficultés d'organisation, il devient indispensable de pouvoir ajouter des heures par rapport à la maquette et fournir des surveillants pour les examens.

Question finale : devons-nous l'imposer à tout le monde par le biais du RGE ou chaque filière est-elle libre de l'appliquer ? Si on l'impose à tout le monde, il nous faut donner les moyens (en particulier en terme de surveillance) aux filières qui en ont besoin.

→ On impose le CCI à tous en donnant les moyens aux filières qui en ont besoin.

CCI Adopté : **unanimité** .

Autres modifications proposées par les étudiants (anciens élus) en CEVE du 23 Avril

- Suppression de la compensation spéciale qui prévoyait l'obtention du DEUG. Ce mécanisme a été dévoyé dans les faits.
- Convocation aux examens par mail sauf si l'étudiant ne dispose d'aucune adresse de mail
- Consultation obligatoire des copies d'examen. A sa demande, un étudiant peut obtenir gratuitement une photocopie éventuelle de ses copies

Adopté : **unanimité**.

➤ ~~6.2 Règlements spécifiques et modalités de contrôle des connaissances des licences en formation~~

*Initiale.**

➤ ~~6.3 Règlement spécifique des études de la Première Année des Etudes de Santé (PACES I).~~

➤ 6.4 Liste d'université et règlement des U.E. de culture générale (UECG) dont l'UECG de sport et de préprofessionnalisation (UEPP).

Quelques remarques sur les mentions « tout public ».

Adopté : **unanimité**.

➤ 6.5 Validation de l'engagement étudiant.

Adopté : **unanimité**.

➤ 6.6 Règlements des études du master : « droit des activités économiques », modalités de contrôle des connaissances et calendrier.

Reconduction des années précédentes. Petite remarque sur le retrait de l'option « histoire des institutions » suite au départ en retraite de B. Gille.

Adopté : **unanimité**.

➤ 6.7 Masters : « préparation aux concours des métiers de l'enseignement » :

Présentation de JM Goursaud.

Nous avons estimé l'an dernier que le S9 pouvait être réduit à 170h compte tenu de l'historique des étudiants. Nous revenons cette année aux maquettes prévues initialement.

Nous avons prévu le même parcours pour les admissibles et les non admissibles car nous sommes dans un MASTER métiers de l'enseignement et tous les étudiants inscrits se destinent à l'enseignement. D'autre part, les étudiants échouant à l'admissibilité optent à l'unanimité pour faire le parcours des admissibles. De plus le C2I niveau 2 et le CLES seront mis en place. Les stages en responsabilité ont également été « toilettés ».

P. Capolsini : S. André et A. Pfersmann demandent le maintien du parcours « non admissible »

JM Goursaud : Tous les étudiants s'inscrivant dans ce MASTER intitulé « Métiers de l'enseignement » sont intéressés par le CAPES, il n'est donc pas utile de prévoir un onéreux parcours pour les « non admissibles »

F. Cadousteau : concernant le MASTER d'Anglais. La presse aurait fait état d'une possible ouverture du MASTER (M1) d'Anglais si le seuil d'ouverture est atteint.

L. Echalié : les seuils d'ouverture ne concernent que les MASTERS dont l'ouverture a été décidée lors du précédent CA or il a été décidé de ne pas ouvrir le M1 d'Anglais l'an prochain.

- Règlement des études :
 - Domaine sciences mention : sciences.
 - Domaine Lettres, langues et sciences humaines, mention « Sociétés Traditionnelles du Pacifique, fondements culturels, histoires et représentations » :
 - Spécialités anglais, lettres, histoire-géographie.
 - Spécialité langues polynésiennes.

Adoptés : **Unanimité.**

POINT 7 : Formation Continue :

- 7.1 Nouvelles formations (Programmes, tarifs et règlements des études).

Les formations LAP et Hôtellerie vont ouvrir cette année, nous avons un financement du Ministère du Pays.

E. Conte : Nous avons décidé que des formations proposées en FORCO devaient être présentées aux départements avant d'arriver devant le CA et ce n'est plus le cas. Ok pour cette fois mais il faut absolument que ce principe soit respecté à l'avenir, à défaut la formation ne sera pas proposée au CA.

Adopté : **Unanimité.**

- 7.2 Convention(s).

POINT 8 : **Présentation du programme national « STAR ».**

Présentation de la conservatrice de la BU.

- Il s'agit de mettre en place le support électronique pour l'archivage et la diffusion des thèses. A l'heure actuelle environ 5 000 thèses sont en ligne sur le site du SUDOC.
- Il est important que l'UPF rejoigne ce mouvement.
- STAR : Signalement des Thèses, Archivage et Recherche
- Le conseil de la documentation et le CS ont approuvé, tout est donc prêt pour que cela soit mis en place
- Rufin sera correspondant STAR pour l'UPF (formation en métropole fin 2011)
- Mise en place au **premier Octobre 2013** pour ne pas perturber les thèses en cours (un format de manuscrit commun à toutes les thèses de l'UPF sera défini).
- Le système ne peut être rétroactif car cela implique toute une logistique pour le signalement et la mise en forme des manuscrits

Adopté : **Unanimité.**

POINT 9 : Relations Internationales :

Conventions pour vote et/ou pour information.

- Université de Ulster et Coleraine pour échanges ERASMUS
- Université Taiwan pour échange étudiants et chercheurs

POINT 10 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

- La convention avec l'UPCAM n'a pas été adoptée en CS et sera donc présentée de nouveau dans de prochains CS et CA

POINT 11 : Questions diverses.

- Etudiants : nous souhaitons l'élection du nouveau VP étudiant dans les plus brefs délais.
 - | La procédure de mise en place des VPs se fera au plus tôt fin Août début Septembre.
- Nouvelle question de F. Cadousteau sur le MASTER d'Anglais dans le prochain contrat
 - | E. Conte précise qu'il n'est pas prévu de MASTER d'Anglais dans le nouveau contrat mais nous verrons avec les experts de l'AERES ce qu'ils préconisent.

E. conte remercie une fois de plus L. Peltzer d'avoir assuré ses fonctions jusqu'à aujourd'hui.

**Les points 6.2 et 6.3 sont retirés de l'ordre du jour, pour être présentés au prochain C.A.*

Séance levée à 14h15. Prochain CA sans doute fin Août.